

**Pièce jointe n° 5 AU DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT INITIALE D'UNE
INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE L'ENREGISTREMENT**

Capacité techniques et financières



DOSSIER DE DEMANDE
D'ENREGISTREMENT
PJ n° 5 – Capacité techniques et financières

Commune Orange (84)

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Les principales données administratives de l'exploitant du site figurent dans le tableau ci-dessous :

Raison sociale :	EIFFAGE AER
Forme juridique :	Société par actions simplifiée
Capital :	2 367 340,00 €
Adresse du site projet :	Base aérienne 115 84 100 ORANGE
Adresse du siège social :	3 rue Hrant Dink 69 002 LYON
Nom et qualité du signataire du dossier :	Mickael MARTIN, Directeur
Téléphone :	04 37 23 34 34
Code APE :	4211Z– Construction de routes et autoroutes
SIRET :	51068675100072

2. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

EIFFAGE AER fait partie de la branche Infrastructures du groupe EIFFAGE, qui maîtrise l'ensemble des métiers liés à la construction routière et ferroviaire, au génie civil, à l'assainissement et au terrassement.

3. MOTIVATION DU PROJET

Afin de répondre à la problématique de fourniture de béton pour les travaux alloués à la société Eiffage ainsi qu'au 25^{ème} RGA et de répondre à la contrainte de délai, la société AER souhaite autoriser à exploiter une centrale à béton mobile installée à proximité immédiate de la zone travaux au sein de la base aérienne.

La plateforme de fabrication de béton prêt à l'emploi permet de réaliser les activités suivantes :

- réceptionner et décharger les granulats nécessaires à la réalisation du béton,
- fabrication du béton prêt à l'emploi.

La recherche de solutions de substitution à ce site ne s'est pas avérée nécessaire en raison des principaux paramètres suivants :

- L'implantation de l'installation est conforme avec le règlement d'urbanisme,
- Le site dispose d'un environnement favorable et d'un isolement par rapport aux zones d'habitat dense,
- Le site se trouve en dehors de périmètre de protection de captage d'eau potable,
- Le site présente un intérêt écologique faible,

Le site n'est pas situé en zone inondable,

- La superficie du site est adaptée aux installations et contraintes techniques,
- Les voiries d'accès sont existantes et suffisantes pour l'acheminement des granulats,
- Le site ne constitue pas une zone d'importance pour les chasseurs, pas de chemins balisés pour la pratique de la marche, et du vélo, etc,



- La proximité immédiate des zones de mise en œuvre permettant un délai court (voiries de la base aérienne).

4. CAPACITE TECHNIQUES ET FINANCIERS

Capacités techniques

L'effectif moyen d'EIFFAGE AER est d'environ 365 personnes.

EIFFAGE INFRASTRUCTURES réalise chaque année quelques 30 000 chantiers grâce à ses 23 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires d'environ 6 000 K€.

Pour garantir le respect des prescriptions réglementaires, EIFFAGE AER entretiendra un système de management de l'environnement à l'échelle du groupe, qui répond aux exigences suivantes :

- la Direction définira une politique environnementale dans laquelle elle s'engagera à respecter les exigences légales et autres,
- un correspondant environnement sera désigné sur le site, il assurera entre autres la veille réglementaire, le suivi des plans d'actions et la réalisation des contrôles réglementaires,
- des audits de conformité réglementaire seront réalisés périodiquement pour s'assurer du respect des exigences en vigueur,
- l'efficacité et la pertinence de l'organisation mise en place seront revues périodiquement par la Direction.

Capacités financières

Les trois derniers chiffres d'affaires d'EIFFAGE AER sont :

Année	Chiffre d'affaires
2021	79 331 000 €
2020	76 410 000 €
2019	101 321 000 €


Les capacités financières de l'entreprise sont telles qu'elles lui permettent de mener à bien l'exploitation de ses activités et de faire face à ses responsabilités en matière d'environnement, sécurité et hygiène.

EIFFAGE AER souscrit à différentes polices d'assurances (pour exemple : Responsabilité civile ; Dommages incendie, foudre, risques industriels annexes et pertes d'exploitation consécutives ; Risques naturels ; Transports des produits commercialisés...).

Garanties financières

Conformément à l'article L. 516-1 du Livre V Titre 1er du Code de l'Environnement, les installations soumises à la constitution de garanties financières sont :

- 1° Les installations de stockage des déchets ;
- 2° Les carrières ;
- 3° Les installations figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 (installations SEVESO Seuil Haut) ;
- 4° Les sites de stockage géologique de dioxyde de carbone ;

	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n° 5 – Capacité techniques et financières</i>	Commune Orange (84)
---	---	---------------------

5° Les installations soumises à autorisation et les installations de transit, regroupement, tri ou traitement de déchets soumises à enregistrement, visés par l'arrêté du 31 mai 2012. L'obligation de constitution de garanties financières ne s'applique pas aux installations mentionnées au 5° lorsque le montant de ces garanties financières, établi en application de l'arrêté mentionné au 5° du IV de l'article R. 516-2, est inférieur à 100 000 €.

L'activité du site n'est pas visée par l'article L. 516-1 du Code de l'Environnement.

EIFFAGE AER n'est pas soumise à l'obligation de constituer des garanties financières.